

PESTICIDES :
ZNT, CHARTE RIVERAIN, FINANCEMENT
UN DISPOSITIF COMPLET POUR NE RIEN CHANGER

La Chambre d'agriculture du Lot a mis en place avec les organisations professionnelles une « Charte d'engagement des utilisateurs de produits phytopharmaceutiques ».

Cette charte découle d'un décret d'application du 27 décembre 2019 de la loi Egalim relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à proximité des zones d'habitation. Elle doit intégrer les modalités d'information, de dialogue et de conciliation, les distances de sécurité par rapport aux zones d'habitation.

Ces chartes ont pour objectif de réduire les distances d'épandages et les Zones de Non Traitements (ZNT) à proximité des lieux d'habitations (20m pour les perturbateurs endocriniens ou produits considérés très toxiques, 10m pour les cultures hautes, arboriculture et viticulture, 5m pour les cultures basses) jusqu'à 3m, par l'utilisation de matériels plus « performants ».

La consultation publique auprès des utilisateurs de produits phytopharmaceutiques et des riverains des épandages se termine le 26 juin à minuit.

Elle est disponible sur le site <http://chambre-agriculture.concertationpublique.net>

La Confédération Paysanne du Lot est contre cette réduction des ZNT !

Elle vous invite à vous exprimer contre la validation de cette charte par le préfet.

Pourquoi ?

La mise en place des ZNT est un aveu d'échec des politiques publiques visant à réduire et sortir des pesticides ! Ce malgré les discours de la FNSEA et malgré les attentes des citoyens en matière de santé et environnement.

C'est une supercherie de réduire de quelques mètres ces distances et illusoire de penser que l'on va protéger réellement les riverains des émanations dans l'air, dans les sols et dans l'eau !

La consultation publique aurait dû être menée par l'Etat, au lieu de cela, c'est une pseudo consultation sur le site internet de la chambre d'agriculture qui a été mise en œuvre par le syndicat majoritaire, très clairement juge et partie sur le sujet.

La meilleure manière de protéger la santé des paysan.nes et de la population en général est de permettre au monde agricole de s'affranchir des pesticides. Cela passe par des décisions politiques courageuses, celles :

- d'interdire immédiatement les molécules les plus dangereuses, cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques (CMR) et perturbateurs endocriniens (PE), couplée à l'interdiction d'importation des produits traités avec ces mêmes pesticides
- d'accompagner techniquement et financièrement les changements de pratiques et de développer des alternatives aux pesticides,
- de prendre des mesures commerciales pour garantir des prix rémunérateurs et interdire les importations de produits agricoles dont les normes seraient inférieures aux nôtres

... bref une réelle politique de sortie des pesticides !

Rappelons que l'évolution de la consommation des pesticides de l'agriculture française a augmenté de 20% de 2009 à 2018, à l'inverse des objectifs du plan Ecophyto qui prévoyait une réduction de 50% pour 2018 et qui a mobilisé 700 millions d'euros. Aujourd'hui, le gouvernement persiste dans cette logique, le Ministère de l'agriculture en annonçant par un communiqué le 9 mai une aide à l'investissement de 30 millions d'euros pour du matériel performant permettant de limiter les distances de traitement. Alors que ces investissements subventionnés vont permettre le traitement au plus près des habitations, le Ministère ose s'exprimer ainsi : «L'idée, c'est d'accompagner tout le monde dans la transition vers l'agroécologie».

Ces moyens doivent être immédiatement redéployés vers une véritable politique de formation et d'accompagnement des agriculteurs, techniques et financiers.

Nous dénonçons la politique de ce gouvernement qui une fois de plus parle d'agroécologie tout en favorisant l'écocide et restons force de proposition pour un projet ambitieux et réaliste pour une sortie de l'utilisation pesticides*.

[*http://www.confederationpaysanne.fr/sites/1/mots_cles/documents/Livret_CONF_pesticide_web.pdf](http://www.confederationpaysanne.fr/sites/1/mots_cles/documents/Livret_CONF_pesticide_web.pdf)

Pierre Dufour, co porte parole : 06 74 19 26 02

Adeline Garric, co porte parole : 06 85 18 84 43

Confédération Paysanne du Lot,
Maison des Paysans, Place de la Halle, 46320 ASSIER